

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 501 881

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 04985**

(54) Dispositif de présentation d'un programme d'émissions vidéo et d'identification des cassettes d'enregistrement de ces émissions.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). G 09 F 3/00; G 11 B 3/82, 23/38.

(22) Date de dépôt..... 12 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 17-9-1982.

(71) Déposant : KABIR Seyed-Farrokh, résidant en France.

(72) Invention de : Seyed-Farrokh Kabir.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Dispositif de présentation d'un programme d'émissions vidéo et d'identification des cassettes d'enregistrement de ces émissions.

La présente invention est destinée à fournir un moyen simple aux propriétaires d'appareils d'enregistrement (magnétoscopes) sur cassettes, d'émissions vidéo ou télévisées préprogrammées, qui, dans le même temps, présente ce programme d'émissions et permet d'identifier le contenu d'une vidéo-cassette.

A cet effet, l'invention a donc pour premier objet un dispositif de présentation d'un programme d'émissions vidéo et d'identification de vidéo-cassettes d'enregistrement de ces émissions, lesdites cassettes comportant sur leurs faces extérieures, au moins une réserve de format déterminé, pour l'application d'une étiquette.

Selon l'une des caractéristiques principales de l'invention, ce dispositif est constitué par une planche d'au moins une série d'étiquettes détachables dont le nombre correspond au nombre des émissions dudit programme, chacune des étiquettes étant d'un format correspondant au format susdit et comportant de manière préimprimée, une information relative au sujet de l'une des émissions susdites.

De manière préférée, la planche susdite est formée par un support de maintien desdites étiquettes qui sont autocollantes.

En outre, l'information portée par chacune des étiquettes est constituée par l'association d'un texte et d'une image.

Par ailleurs, la planche susdite peut comporter une seconde série d'étiquettes d'un second format dont le nombre correspond au nombre des émissions dudit programme, chacune des étiquettes comportant uniquement un texte relatif au sujet de l'émission.

L'invention a également pour second objet, un journal périodique (hebdomadaire ou mensuel) qui présente un encart constitué par le dispositif susdit.

L'invention sera mieux comprise au cours de la description donnée ci-après à titre d'exemple purement indicatif et non limitatif, qui permettra d'en dégager les avantages et les caractéristiques secondaires.

Il sera fait référence aux dessins annexés dans lesquels :

cassette.

- la figure 2 est un schéma du dispositif selon l'invention.

Sur la figure 1, on voit qu'une cassette 1 d'enregistrement d'émissions vidéo comporte de manière connue au moins une réserve 1 sur l'une de ses faces pour la mise en place d'une étiquette d'identification de son contenu. Le format de cette réserve est unique pour un même fabricant, mais il peut varier d'un fabricant à l'autre - à l'heure actuelle, car il est probable qu'une uniformisation des cassettes intervienne prochainement-. La cassette 1 peut également présenter une seconde réserve 3 -voire une troisième non représentée- susceptible de recevoir une étiquette d'un autre format généralement plus petit.

La figure 2 représente une planche 4 d'étiquettes, 15 constituant le dispositif de présentation et d'identification selon l'invention.

Cette planche porte une première série d'étiquettes ou affichettes 5 dont le format correspond au format de la réserve 2. Le nombre de ces étiquettes est celui d'une sélection d'émissions télévisées dans un programme donné. Ce peut être par exemple le nombre des films programmés sur une semaine ou un mois de diffusion télévisée sur chacune des chaînes de télévision. Ce peut être également la sélection d'une série d'émissions concernant un sujet déterminé. Chaque affichette portera de préférence un texte 5a et une image 5b en relation avec le sujet de l'émission de manière à constituer une information d'identification de l'émission immédiatement appréciable par le lecteur. L'image pourra être une reproduction photographique.

Chacune des étiquettes est individuellement détachable de son support (la planche 4) de manière à pouvoir être transférée sur la cassette 1. Un mode de réalisation avantageux consiste en ce qu'elles soient autocollantes et que le support soit une feuille de papier siliconé sur laquelle elles sont provisoirement maintenues avant leur transfert sur la cassette.

Le support 4 pourra comporter des parties 4a interstitielles entre les étiquettes 5 susceptibles de porter des inscriptions relatives non plus au sujet de l'émission mais à la chaîne et ses date et heure de diffusion. Ces parties ne seront pas transféra-

bles sur la cassette 1.

Ainsi, la planche susdite remplit une première fonction de présentation de la sélection et, par les possibilités qu'elle offre, de détacher et transférer au moins une partie des informations 5 de présentation, constitue un dispositif d'identification du contenu de la cassette au moyen de laquelle on a enregistré l'émission.

La planche 4 comporte également une seconde série d'étiquettes 6 dont le format est identique à celui de la réserve 3 et dont le nombre correspond au nombre d'affichettes de la première 10 série. Chaque étiquette 6 correspond à l'une des étiquettes 5 et porte un texte 6a en relation avec le sujet de l'émission concernée par l'étiquette 5 correspondante. Les étiquettes 6 sont un second moyen 15 d'identification du contenu d'une cassette d'enregistrement par le fait que, comme les précédentes, elles sont transférables sur la cassette.

Le dispositif objet de l'invention peut être inséré dans un magazine à parution périodique (hebdomadaire ou mensuelle...) sous forme d'encart. Dans ce cas, on aura pris soin de ménager sur le support 4, une zone médiane ou latérale qui permettra d'assurer la 20 liaison de cette planche avec le reste du magazine.

L'invention trouve une application intéressante dans le domaine de la presse et des médias audiovisuelles.

Elle n'est pas limitée à la description qui vient d'en être donnée mais couvre au contraire toutes les variantes qui pourraient 25 lui être apportées sans sortir de son cadre ni de son esprit.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif d'identification de vidéo-cassettes d'enregistrement d'une série d'émissions vidéo, lesdites cassettes comportant, sur leurs faces extérieures, au moins une réserve de format déterminé pour l'application d'une étiquette à partir d'une planche de présentation de cette série d'émissions, caractérisé en ce que ladite planche comporte au moins une pluralité d'étiquettes détachables dont le nombre correspond au nombre des émissions de ladite série, chacune des étiquettes étant d'un format correspondant au format susdit et comportant de manière préimprimée, au moins un signe d'identification relatif au sujet de l'une des émissions susdites.
- 5 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la planche susdite est formée par un support de maintien desdites étiquettes qui sont auto-collantes.
- 10 3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la planche susdite comporte une seconde pluralité d'étiquettes d'un second format dont le nombre correspond au nombre de la première pluralité susdite, chacune desdites étiquettes de second format comportant une répétition d'au moins une partie du signe d'identification susdit.
- 15 20 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite planche comporte des parties interstitielles entre les étiquettes non destinées à être transférées sur la cassette, portant un signe de repérage de l'étiquette.

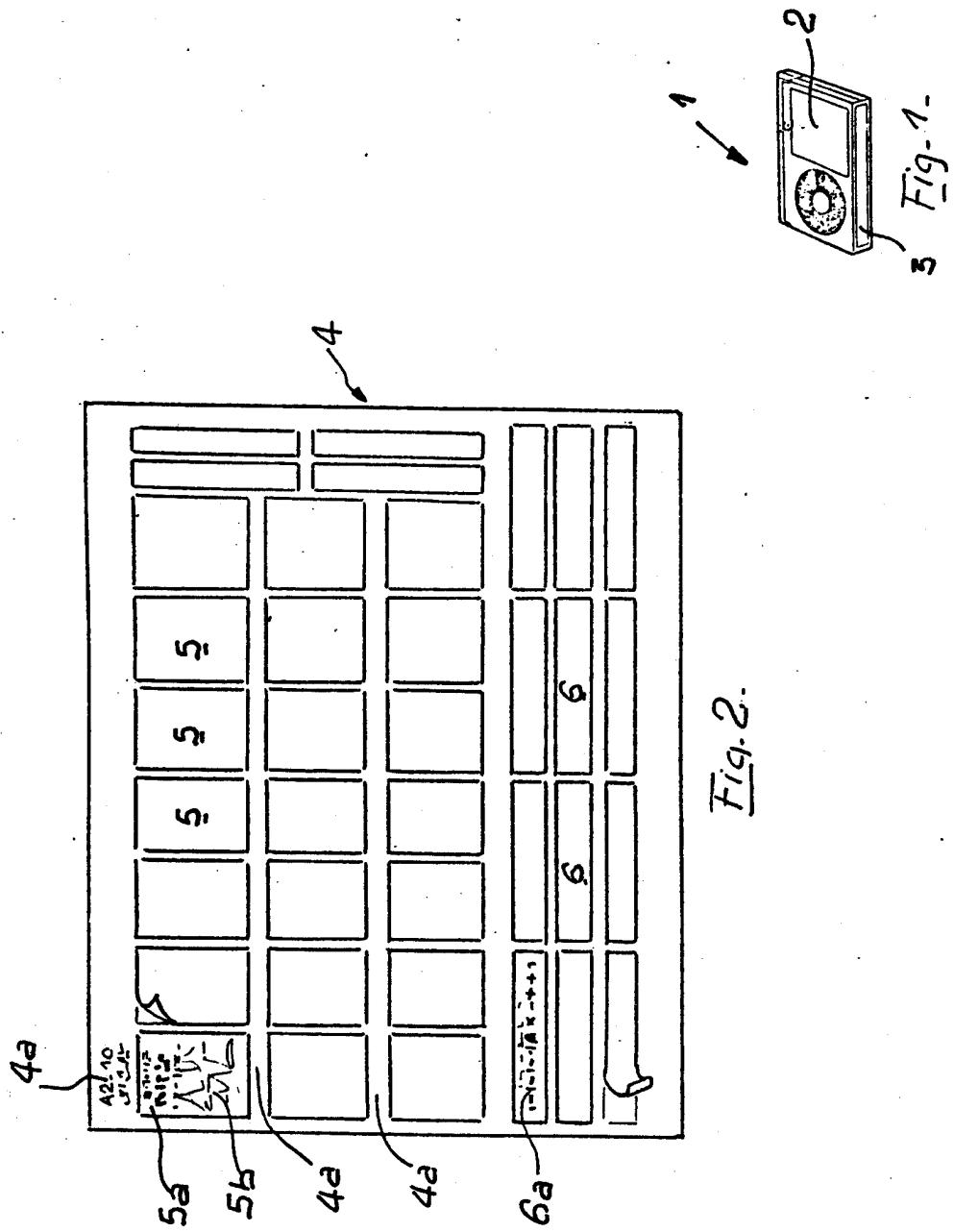
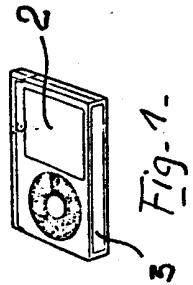


Fig. 2.



3 Fig. 1.